

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2431

10 septembre 2014

SOMMAIRE

Alison Holdco S.à r.l.	116673	Goodman Coquelicot Logistics (Lux) S.à r.l.	116647
Bargain Retail Europe SCSp	116688	Goodman Lavender Logistics (Lux) S.à r.l.	116648
Cofidex S.A.	116652	Goodman Leipzig Logistics (Lux) S.à r.l.	116649
CPP Investment Board European Holdings S.à r.l.	116651	Goodman Linsengericht Logistics (Lux) S.à r.l.	116651
Digital Services XXI UK Holding S.C.Sp	116654	Goodman Obsidian Logistics (Lux) S.à r.l.	116651
DRE (GP) S.à r.l.	116653	Gostar S.A. SPF	116650
EHI Luxembourg S.à r.l.	116644	Gostar S.A. SPF	116650
Energus S.A.	116645	Gottex Sicav SIF	116650
Etimine S.A.	116644	GP Worldwide Investments (Luxembourg) S.à r.l.	116642
European Direct Property Management S.A.	116652	Grand Ocean S.A.	116651
Euro RED	116652	Grandstand Investments S.à r.l.	116646
FFS 5 S.à r.l.	116642	Groupe Centennial S.A.	116642
FHR Finance Luxembourg S.à r.l.	116643	Groussdëierpraxis Sonnack-Vedder	116651
Finance Solution Group S.A.	116643	Ham Investment Corporation S.à r.l.	116648
Finpromotion International Holding S.A.	116643	HBC Luxembourg Holding Company S.à r.l.	116643
Floral S.A.	116643	Health Systems S.A.	116650
Fort Luxembourg S.A.	116644	Heliandre Holding S.A.	116653
Franco Megissi S.A.	116644	Ice Cream	116653
Fris S.A.	116649	Lehman Brothers European Mezzanine LB, S.à r.l.	116688
Froidchapelle S.A.	116650	Marsh & McLennan Companies Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	116687
Ga Finance Holding S.A.	116648	Pibalele S.A. S.P.F.	116655
GEFCO S.A., Gestion Financière et Consulting	116648	Point Partners GP S.à r.l.	116664
Gelustok SA	116648	Prodigy Software S.à r.l.	116670
Genimo S.A.	116645	Rangwee S.A.	116645
Glenda 1980 S.A.	116647	Rm2 International S.A.	116674
Global Retail Group	116649	SG Real Estate SA	116642
Goodman Boysenberry Logistics (Lux) S.à r.l.	116645	Unicapital & Co	116647
Goodman Cerulean Logistics (Lux) S.à r.l.	116646	Unicapital & Co	116647
Goodman Cinnamon Logistics (Lux) S.à r.l.	116646	Valotel Europe S.A.	116646

Groupe Centennial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 81.494.

Monsieur Endre Rösjö, administrateur de sociétés, est domicilié au 20, Boulevard Princesse Charlotte à MC-98000 MONACO.

Certifié Sincère et Conforme
GROUPE CENTENNIAL S.A.

Référence de publication: 2014095912/11.

(140114819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

GP Worldwide Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 99.512.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014095934/11.

(140113772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

FFS 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 172.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2014.
Carsten SÖNS
Mandataire

Référence de publication: 2014095859/12.

(140114162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

SG Real Estate SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 155.396.

EXTRAIT

L'Actionnaire unique prend acte de la démission de Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, de Mr Jean Marc Debaty et de Mr François Manti de leur fonction d'Administrateurs de la Société avec effet immédiat.

L'Actionnaire unique décide de nommer Mr Alexis Kamarowsky, né le 10/04/1947 à Strang Jetzt Bad Rothenfelde, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg, Mr Gerd Joseph Hermann Otte, né le 19/08/1948 à Ludwigsburg, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg, et Mr Michael, Tapajoz, Henning, Schröder-Castendyck né le 30/10/1950 à Hamburg, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg, comme Administrateurs de la Société avec effet immédiat. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/07/2014.
La Société
Signature

Référence de publication: 2014100473/20.

(140118674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

FHR Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 148.495.

Les comptes annuels de la société FHR Finance Luxembourg S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095861/10.

(140114372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Finance Solution Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095863/10.

(140113956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Finpromotion International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 97.124.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014095867/10.

(140114926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

HBC Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 181.409.

Les comptes annuels au 31 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HBC Luxembourg Holding Company S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014095965/11.

(140113851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Floral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 139.536.

La société a été constituée par acte notarié en date du 19 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1711 du 11 juillet 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FLORAL S.A.

Référence de publication: 2014095871/13.

(140114218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Fort Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 128.362.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095877/10.

(140114815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Franco Megissi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.
R.C.S. Luxembourg B 27.194.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04/07/2014.

Référence de publication: 2014095879/10.

(140113674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

EHI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 97.908.

Il est porté à la connaissance de tous que:

l'adresse de l'actionnaire unique EHIF Limited est la suivante:

1st Floor

Unit 16 Manor Court Business Park

Scarborough YO11 3TU

Royaume-Uni

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014100997/16.

(140120971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Etimine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 204, Z.I. Scheleck II, route de Dudelange.
R.C.S. Luxembourg B 21.179.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 24 juin 2014***ADMINISTRATEUR**

M. Akin AF AR, avec adresse professionnelle à Ankara, Ayvali Mah. Halil Erkut Cad. Afra Sok. No:1/A 06010 Etlük-Keçiören (Turquie), coopté en date du 09.09.2013 a été confirmé et reconduit dans son mandat d'administrateur représentant des actionnaires classe A de la société qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

RÉVISEUR D'ENTREPRISE

Le mandat du Réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers a été renouvelé pour une année et viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 04.07.2014.

Référence de publication: 2014098129/18.

(140117536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Goodman Boysenberry Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 164.844.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095900/9.

(140114726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Genimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 147.547.

La société a été constituée par acte notarié en date du 15 juillet 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1684 du 1^{er} septembre 2009.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GENIMO S.A.

Référence de publication: 2014095920/13.

(140114216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**Energus S.A., Société Anonyme,
(anc. Rangwee S.A.).**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 113.269.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 2 mai 2014

L'Assemblée élit Administrateurs pour un an:

Mme Nathalie MAIER, employée privée, demeurant à Schrassig.

M. Jacquot SCHWERTZER, commerçant, demeurant à Schrassig.

M. Dominique SALVI, Directeur, demeurant à 40, bis rue du Tivoli F -54400 LONGWY-HAUT (France).

Réélit Commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES, S.à.r.l., 23, rue des Bruyères L - 1274 Howald

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

Le Conseil d'Administration réélit pour un an Mr. Jacquot SCHWERTZER Président, qui est également nommé pour un an Administrateur-délégué, nommé pour un an M. Dominique SALVI Administrateur-Directeur, nommé pour un an Mme Valérie WEBER et M. Philippe KRIER Fondé de Pouvoir, et fixe les pouvoirs comme suit:

A) La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux Administrateurs, ou par la seule signature de l'Administrateur-délégué, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

B) Pour la gestion journalière des affaires:

- La société est engagée, sans limitation, par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué.

- La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas € 15.000,00 (quinze mille euros) par la seule signature du Directeur.

- La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas € 15.000,00 (quinze mille) par seule signature d'un Fondé de pouvoir.

C) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par l'Administrateur-délégué et/ou le Conseil d'Administration.

Pour extraits conformes

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014101001/32.

(140121126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Goodman Cerulean Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 164.846.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095901/9.

(140114725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Goodman Cinnamon Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 160.463.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095902/9.

(140114724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Valotel Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 140.078.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 juin 2014

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DE BERNARDI Angelo, Monsieur ROSSI Jacopo, Madame DONAT Laurence et Monsieur DONAT Pascal sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. ANTANI SARL est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

VALOTEL EUROPE S.A.

Alexis DE BERNARDI / Angelo DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014098814/17.

(140117182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Grandstand Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.287.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 juin 2014

L'associé unique de Grandstand Investments Sarl (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jan-Dries Mulder en tant que gérant de catégorie B et la démission de Stefan Koch en tant que gérant de catégorie B;

et

- de nommer gérant de catégorie B suivant avec effet au 19 juin 2014 et pour une durée indéterminée:

* Susanne Muntinga-van den Houten, née le 07 août 1979 à S-Hertogenbosch, Pays-Bas, demeurant professionnellement au Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas

et

* Sharon Callahan, née le 19 octobre 1966 à New-York, États-Unis, demeurant professionnellement au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Luxembourg, le 04 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095909/19.

(140114472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Goodman Coquelicot Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 175.741.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095903/9.

(140114723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Glenda 1980 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 174.299.

Il est à noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Mathieu Villaume et de Monsieur Karim Reziouk, administrateurs de classe A est dorénavant au 41 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014095923/12.

(140113572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Unicapital & Co, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.613.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNICAPITAL S.A.

Le Gérant Associé Commandité

Paolo Perin / Lara Nasato

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014098799/13.

(140117106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Unicapital & Co, Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.613.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 05 juin 2014

Le Conseil de Surveillance pour l'année 2014, allant du 31 décembre 2013, est le suivant:

- Grant Thornton Lux Audit S.A. avec siège social à 83, Pafebruch L-8308 Capellen (Luxembourg);
- Firelux S.A. avec siège social à 45, Avenue JF Kennedy, L-9053 Ettelbruck;
- Fiduciaire Joseph Treis SARL unipersonnelle, avec siège social à 57, Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 05 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

UNICAPITAL SA

Le Gérant Associé Commandité

Lara Nasato

Un mandataire

Référence de publication: 2014098800/20.

(140117109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Goodman Lavender Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 162.353.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095904/9.

(140114722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Ga Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.319.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095914/10.

(140113939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

GEFCO S.A., Gestion Financière et Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge, 51, rue des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 44.091.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095917/10.

(140114558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Gelustok SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 170, rue J.-P. Michels.

R.C.S. Luxembourg B 108.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095919/10.

(140115054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Ham Investment Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.320.

Veillez prendre note de la:

1. Révocation du Gérant suivant à compter du 30 juin 2014:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B84993 et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014099180/15.

(140117721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Goodman Leipzig Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 156.738.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095905/9.

(140114721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Fris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 107.246.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 février 2014 que:

- Monsieur Pierre GOFFINET, citoyen belge, né le 15 septembre 1971 à Bastogne (Belgique), et résidant professionnellement au 25A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, a été coopté en tant qu'administrateur de type B en remplacement de Monsieur Sansal OZDEMIR, démissionnaire.

Cette cooptation a été ratifiée par une Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 mai 2014.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099143/17.

(140118180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Global Retail Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.260.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «Global Retail Group», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 juillet 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9331.

- que la société «Global Retail Group» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 76 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 142 260,

constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 octobre 2008, numéro 2623, page 125864 (le «Mémorial C») et dont les statuts ont été amendés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 3 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 janvier 2012, numéro 28, page 1325,

se trouve à partir de la date du 2 juillet 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 24 janvier 2013 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 76 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099159/28.

(140118596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Froidchapelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 40.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095880/10.

(140114813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Gostar S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 165.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095925/10.

(140114350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Gostar S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 165.461.

Les comptes annuels au 26 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014095926/10.

(140114771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Gottex Sicav SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 158.188.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014095928/12.

(140114758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Health Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 36-38, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 67.057.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014095966/12.

(140113857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Goodman Linsengericht Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 160.465.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095906/9.

(140114720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Goodman Obsidian Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 157.580.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014095907/9.

(140114719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Grand Ocean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 103.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014095936/10.

(140113612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Groussdäierpraxis Sonnack-Vedder, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9459 Longsdorf, 4, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 181.185.

Die Bilanz zum 31 Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften.

Référence de publication: 2014095942/10.

(140114546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

CPP Investment Board European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 27.335.650,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 111.828.

Avec effet au 4 juin 2014, Canada Pension Plan Investment Board, l'associé unique de la Société, a alloué les 1.093.426 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, à sa succursale luxembourgeoise CPPIB, Luxembourg Branch, dont l'adresse se situe au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, représentée par Canada Pension Plan Investment Board et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.621.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CPP Investment Board European Holdings S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014099830/16.

(140118756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Euro RED, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 183.306.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire de la Société en date du 08 juillet 2014 que:

- La démission de Monsieur James Saout de ses fonctions d'administrateur a été acceptée avec effet au 08 juillet 2014.
- Monsieur John Wiseman, né le 22 août 1971 à Jersey, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 13, Castle Street, JE4 5UT, St Helier, Jersey, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 08 juillet 2014 jusqu'à l'année générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/07/2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A

Référence de publication: 2014100978/17.

(140120133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

EDP Management S.A., European Direct Property Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 99.354.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 30 juin 2014 que la décision suivante a été prise:

- le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société PricewaterhouseCoopers, R.C.S. Luxembourg B 65.477, avec siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch est renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *European Direct Property Management S.A.*

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014100981/18.

(140120231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Cofidex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 92.966.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue en date du 30 mai 2014

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 mai 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2014.
- Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Hendrik H.J. KEMMERLING sont domiciliés professionnellement au 50, rue Charles Martel 1^{er} étage, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.
- L'administrateur LuxGlobal Management S.à r.l, société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B159.893 est transféré au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014. Représentant permanent M. Hendrik H.J. KEMMERLING domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014099812/19.

(140119787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Heliandre Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 68.414.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HELIANDRE HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014095967/11.

(140113671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Ice Cream, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 113.114.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La liquidation de la Société, décidée par l'associé unique suivant acte du 11 juillet 2013 du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, a été clôturée lors de la décision extraordinaire de l'associé unique de la Société du 3 juillet 2014.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir de la date de la clôture de la liquidation au 43-45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014098284/18.

(140117310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

DRE (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 187.268.

En date du 10 juillet 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Madame Audrey LEWIS, née le 28 août 1968 à Glasgow, Royaume-Uni, ayant l'adresse professionnelle suivante: 25, rue Schlammestee, L-5770 Weiler la Tour, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- de nommer Monsieur Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant l'adresse professionnelle suivante: 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Hugo NEUMAN,
- Monsieur Malcolm WILSON,
- Monsieur Edward GREEN
- Madame Audrey LEWIS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

DRE (GP) Sàr.l.

Malcolm Wilson

Mandataire

Référence de publication: 2014100964/25.

(140121128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Digital Services XXI UK Holding S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.283.

Excerpts of the limited partnership agreement (the "Partnership Agreement") of digital services XXI UK Holding S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 1 July 2014

1. Partners who are jointly and severally liable. Digital Services Holding XXI (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, the registration of which with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Digital Services XXI UK Holding S.C.Sp." (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 1 July 2014, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Digital Services XXI UK Holding S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), Abgeschlossen am 1. JULI 2014

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Digital Services Holding XXI (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, deren Eintragung im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister noch aussteht (die "Komplementärin").

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Digital Services XXI UK Holding S.C.Sp." (die "Gesellschaft")

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und

Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 1. Juli 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014095750/75.

(140114092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Pibalele S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.391.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of June.

Before the undersigned, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Mercury, a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) having a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), with registered office at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157 313 (the "Shareholder"),

represented by Mr. Sébastien BACH, residing professionally at 3, Boulevard Royal, L-2449, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. A family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) in the form of a public limited company (société anonyme) with the name of "Pibalele S.A. S.P.F." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant laws, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law") and the law of May 11, 2007 on family wealth management companies, as amended (the "SPF Law").

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association, as prescribed in article 21 hereof.

Art. 3. The Company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and cash and assets of any kind, held in a bank account.

The Company shall not engage in any commercial activity.

The shares issued by the Company shall be subscribed exclusively by individuals managing their private wealth, private wealth management entities acting for one or several individuals, or intermediaries acting on behalf of the two above.

The shares issued by the Company may neither be offered for public placement nor quoted on a stock exchange.

The Company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The Company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the SPF law.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided in thirty one thousand (31,000) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) per share, all fully paid up.

The Company will issue shares in registered form.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company.

Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

The company will reserve its shares to the following investors:

- a) a physical person acting within the framework of the management of its private holdings or
- b) a patrimonial entity acting exclusively in interest of the holdings deprived of one or several physical persons or
- c) an intermediary acting for aimed investors sub a) or b) of the present paragraph.

Art. 6. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association, as prescribed in article 21 hereof.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg-Ville at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Wednesday of the month of April at 4.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Any shareholder may participate in a general meeting of shareholders by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Where the Company comprises a single shareholder, he shall exercise the powers reserved to the general meeting.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the board of directors, pursuant to the notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders.

If however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 11. The Company shall be managed by a board of three (3) directors who do not need to be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders shall set their remuneration and the term of their mandate, which shall not exceed six (6) years. The directors shall remain in office until their successors are elected.

Any director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 12. The board of directors will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The chairman shall not have a casting vote.

The board of directors from time to time may appoint officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these articles of association, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty four hours in advance of the day set for the meeting. The notice shall specify the purposes of and each item of business to be transacted at the meeting, and no business other than that referred to in such notice may be conducted at any such meeting nor shall any action taken by the board not referred to in such notice be valid. Notice shall be given to directors by air or express mail, courier, telefax, telex, electronic mail or cable. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex or electronic mail or telefax of each director and shall be deemed to be waived by any director who is present in person or represented by proxy at the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable or telegram, telex, electronic mail or telefax another director as his proxy.

Any director may attend a meeting of the board of directors using teleconference or videoconference means.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. Directors who are not present in person or represented by proxy may vote in writing or by cable or telegram or telex or electronic mail or telefax.

Resolutions signed by all directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, telegrams, telexes, electronic mails and telefaxes.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman of the meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board, or chairman pro tempore of that meeting, or by two directors, or by one director and the secretary or an assistant secretary.

Art. 14. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. The board of directors shall have power to determine corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company. Directors may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to one or more managing directors or to officers of the Company.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other Company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other Company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This provision shall not apply where the decision of the board of directors or by the single director relates to current operations entered into under normal conditions.

The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing privilege of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Expenses in connection with the preparation and presentation of a defense to any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 15 may be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 15.

Art. 16. The Company will be bound by the joint signatures of two directors, officers, or any other persons to whom authority has been delegated by the board of directors.

Art. 17. The operations of the Company, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by one or several statutory auditors. The statutory auditor shall be nominated by the general meeting of shareholder, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 19. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The shareholders' meeting, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends declared may be paid in Euros or any other currency selected by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

Interim dividends may be distributed subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. These articles of association may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 22. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Company Law and the SPF Law.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2014.

The first annual general meeting will be held in 2015.

Subscription

The articles of association of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to thirty one thousand (31,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the sum of thirty one thousand Euros (EUR 31,000) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to EUR 1,500.-

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. the following persons are appointed as members of the board of directors:

- Mr Francesco D'AMICO, born on March 9, 1968 at Milazzo (Italy), with professional address at Stockerstrasse 23, CH-8027 Zurich, Switzerland,

- Mr Laurent GODINEAU, born on June 17, 1973 at Cholet (France), with professional address at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- Mr Sébastien BACH, born on September 13, 1984 at Sarreguemines (France), with professional address at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2. Mr Jean-Benoît LACHAISE, born April 16, 1965 at Villers-Semeuse (France), with professional address at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg has been appointed as statutory auditor;

3. the terms of office of the directors will expire after the annual general meeting of the year 2020; and

4. the address of the registered office of the Company is at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and

5. The term of office of the statutory auditor shall be ending with the general annual meeting to be held in 2015.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt juin.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Mercury, une société à responsabilité limitée au capital social de vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, Luxembourg et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157 313 (l'«Associée unique»),

représentée par Monsieur Sébastien BACH, demeurant professionnellement au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Associée unique, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associées une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «Pibalele S.A. S.P.F.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les lois applicables, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été amendée (la «Loi sur les sociétés commerciales») et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial, telle qu'elle a été amendée (la «Loi SPF»).

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications de statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 21 ci-après.

Art. 3. L'objet exclusif de la société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers. Par actifs financiers, il convient d'entendre les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'aura aucune activité commerciale.

Les actions émises par la Société seront souscrites exclusivement par des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, par des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou plusieurs physiques ou par des intermédiaires agissant pour le compte des personnes physiques ou des entités patrimoniales mentionnées précédemment.

Les actions émises par la Société ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admises à la cotation d'une bourse de valeurs.

La Société pourra détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La Société prendra toute mesure pour protéger ses droits et effectuera toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet, en agissant toutefois dans le cadre des limites définies par la loi SPF.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions nominatives d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par action, toutes entièrement libérées.

La Société émettra les actions sous forme nominative.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Art. 6. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents statuts, telles qu'établies à l'article 21 ci-après.

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg-Ville au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera déterminé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois d'avril de chaque année à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct, et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, sauf stipulation contraire dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix. Les voix prises en compte dans le calcul n'incluront pas celles rattachées aux actions représentées à l'assemblée mais par rapport auxquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus ou ont voté par un bulletin blanc ou nul. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 10. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) administrateurs, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat, laquelle n'excédera pas six (6) années. Les administrateurs resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite d'un décès, d'une démission, d'une révocation ou pour toute autre raison, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 12. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou les administrateurs désigneront à la majorité un autre administrateur pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions. Le vote du président du conseil d'administration n'est pas prépondérant.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, pourra nommer des directeurs et fondés de pouvoir, dont la nomination sera jugée nécessaire pour mener à bien les affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Sauf stipulation contraire de ces statuts, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les devoirs qui leur seront attribués par le conseil d'administration.

Avis de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant le jour prévu pour la réunion. La convocation spécifiera l'objet de chaque point de l'ordre du jour à décider lors de la réunion et aucune affaire autre que celles mentionnées dans la convocation qui n'ait été mentionné dans la convocation ne sera valable. La convocation sera adressée aux administrateurs par courrier aérien ou exprès, par porteur, télécopie, télex, courrier électronique ou câble. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie de chaque administrateur et cet assentiment sera considéré comme ayant été donné par chaque administrateur qui est personnellement présent ou représenté par mandataire lors de la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopieur, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur pourra participer à une réunion du conseil d'administration en recourant à la téléconférence ou à tout autre moyen vidéo.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion. Tout administrateur qui n'est pas présent en personne ou représenté peut voter par écrit, câble, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie.

Des résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et auront le même effet que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur des copies multiples d'une résolution identique, et peuvent être matérialisés par des lettres, câbles, télégrammes, télex, courriers électroniques et télécopies.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil d'administration, ou l'administrateur qui le remplace à titre temporaire, ou par deux administrateurs, ou encore par un administrateur et le secrétaire ou un adjoint de ce dernier.

Art. 14. Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique sociale ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une décision du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de sa politique sociale à un ou plusieurs directeurs ou fondés de pouvoir de la Société.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Cette disposition n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce privilège d'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Ces dépenses en rapport avec la préparation et présentation de la défense à une demande, action, procès ou procédure du type décrit dans cet article 15 pourront être avancées par la Société avant la décision finale sur le paiement définitif sur réception d'un engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à être indemnisé en vertu de l'article 15.

Art. 16. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, fondés de pouvoir ou toute autre personne à laquelle ce pouvoir a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 17. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou d'autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Le commissaire sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocable.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Art. 18. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ainsi qu'il est dit à l'article 6 ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seul de la répartition des dividendes, quand il le jugera conforme à l'objet et aux buts de la Société.

Les dividendes annoncés pourront être payés en Euros ou en toute autre monnaie choisie par le conseil d'administration. Le conseil d'administration déterminera souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes en la monnaie de paiement.

Les acomptes sur dividendes pourront être distribués dans les conditions prescrites par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui constatera la dissolution et déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 22. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales et de la Loi SPF.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle sera tenue en 2015.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante déclare qu'elle souscrit les trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associée unique à hauteur de cent pour cent (100%) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-1 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de EUR 1.500,-.

Résolutions de l'Associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil d'administration:

- Monsieur Francesco D'AMICO, né le 9 mars 1968 à Milazzo (Italie), résidant professionnellement au 23 Stockers-trasse, CH-8027 Zurich, Suisse;

- Monsieur Laurent GODINEAU, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), résidant professionnellement au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Sébastien BACH, né le 13 septembre 1984 à Sarreguemines (France), résidant professionnellement au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2. Monsieur Jean-Benoît LACHAISE, né le 16 avril 1965 à Villers-Semeuse (France), résidant professionnellement au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes;

3. Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'assemblée générale de l'année 2020; et

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et

5. Le mandat du commissaire aux comptes se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BACH et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2014. Relation: LAC/2014/30032. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098574/476.

(140117555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Point Partners GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 188.369.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the first day of July.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Point Partners GP Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) and to be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by M. Mustafa Nezar, lawyer, having his professional address at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 1, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “Point Partners GP S.à r.l.”, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles) and by any shareholders’ agreement which may be entered into from time to time between the Company’s shareholders.

Art. 2. The Company may act as general partner of Point Partners Limited Partnership, a Luxembourg société en commandite simple, and of any other partnership established in Luxembourg or abroad, as the case may be.

The Company may also carry out (a) all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition and the holding of real estate properties (the Real Estate Properties) and the taking of participating interests in (i) enterprises (in whatever form) which may, pursuant to their constitutional documents, acquire and hold only real property and other assets necessary for the management of such real property (the Real Estate Companies) and (ii) real estate holding companies which are hereby defined as entities the purpose of which, according to their constitutional documents, is to indirectly acquire and hold real property and other assets necessary for the management of such real property through acquiring and holding interests in other entities the purpose of which is restricted in the same manner as described in (i) and (ii) above (the Real Estate Holding Companies), as well as (b) the administration, the management, the control, the development and the disposal of such Real Estate Properties and participating interests in Real Estate Companies and Real Estate Holding Companies.

In connection with the purposes stated above, the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purposes stated above or which promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law and subject always to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders..

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital, subject to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with and subject to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

In case of plurality of managers, a manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

In case of plurality of managers, the Board of Managers, subject to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders, may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager; and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision

may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law and with the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders,.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

Subject to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders, the balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been fully subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash by Point Partners GP Holdco S.à r.l., prenamed.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. Point Partners GP Holdco S.à r.l., prenamed, is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time.

2. KPMG Luxembourg, a private limited liability company established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149133, is appointed as statutory auditor of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of December 31, 2014.

3. The address of the registered office of the Company is fixed at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier juillet.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Point Partners GP Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Mustafa Nezar, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} juillet 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Point Partners GP S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts) et par tout pacte d'associés qui serait en vigueur entre les associés de la Société, le cas échéant.

Art. 2. La Société pourra agir en tant qu'associé commanditaire de Point Partners Limited Partnership, une société en commandite simple luxembourgeoise, ainsi que de toute autre entité établie à Luxembourg ou ailleurs, le cas échéant.

La Société peut également réaliser (a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la détention de biens immobiliers (les Biens Immobiliers) et à la prise de participations dans (i) des entreprises (sous quelque forme que ce soit) qui peuvent, conformément à leurs documents constitutifs, acquérir et détenir exclusivement des biens immobiliers et d'autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers (les Sociétés Immobilières) et (ii) des sociétés de détention de portefeuille immobilier qui sont définies ici comme des entités dont l'objet social, conformément à leurs documents constitutifs, est l'acquisition et la détention indirecte des biens immobiliers et autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers, par le biais de l'acquisition et la prise de participations dans d'autres entités dont l'objet social est limité de la même façon comme décrit aux points (i) et (ii) ci-dessus (les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier), ainsi que (b) l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la cession des Biens Immobiliers et des participations dans les Sociétés Immobilières et les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier.

Dans le cadre des objets indiqués ci-dessus, la Société peut apporter tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt.

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social indiqué ci-dessus ou qui favorisent son développement ou son extension.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi et aux dispositions de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société, le cas échéant.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société le cas échéant, la Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B». Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article et de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société, le cas échéant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingtquatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

En cas de pluralité de gérants, un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

En cas de pluralité de gérants, et sous réserve des dispositions de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société le cas échéant le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

En cas de pluralité de gérants, un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi et sous réserve des dispositions de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société, le cas échéant.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société, le cas échéant, le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire par Point Partners GP Holdco S.à r.l., précité.

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

116670

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euro (EUR 1.100.-).

Décisions de associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Point Partners GP Holdco S.à r.l., précitée, est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée.
2. KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133, est nommée commissaire de la Société pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des associés appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.
3. L'adresse du siège social est fixée au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30561. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098577/353.

(140116857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Prodigy Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3755 Rumelange, 26, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 188.365.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le premier juillet,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Monsieur Henri Joël Joseph GOURVEST, analyste programmeur, né à Saint-Malo (France) le 30 avril 1975, demeurant à F-57130 Jouy-aux-Arches (France), 8, rue du Général de Gaulle.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers:

toutes opérations généralement quelconques se rapportant aux services et conseils informatiques, la vente et le développement informatique, la vente de logiciels et de produits commerciaux s'y rattachant.

Elle peut également enregistrer, acquérir et mettre en valeur toute propriété intellectuelle et autres droits se rattachant à ses actifs ou pouvant les compléter.

La Société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

D'une façon générale, elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société prend la dénomination de «Prodigy Software S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à Rumelange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux pourront être établis partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124.- €) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Le ou les gérants représentent, de même, la Société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2014.

Souscription et paiement

Les cent parts sociales (100) ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par un versement en espèces, attribuées en totalité à l'associé unique, Monsieur Henri Joël Joseph GOURVEST, analyste programmeur, né à Saint-Malo (France) le 30 avril 1975, demeurant à F-57130 Jouy-aux-Arches (France), 8, rue du Général de Gaulle, en rémunération de son apport, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

116673

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (1.100.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, Monsieur Henri Joël Joseph GOURVEST, prénommé, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Henri Joël Joseph GOURVEST, analyste programmeur, né à Saint-Malo (France) le 30 avril 1975, demeurant à F-57130 Jouy-aux-Arches (France), 8, rue du Général de Gaulle.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-3755 Rumelange, 26, rue Batty Weber.

Avertissement

Avant la clôture du présent acte, le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au constituant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. GOURVEST, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9137. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 juillet 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014098585/161.

(140116760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Alison Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.376.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:

- 1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société,
- 2 d'abolir la classification en catégorie A et en catégorie B des gérants actuellement en fonction,
- 3 de nommer Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé sans classification en tant que gérants de catégorie A ou de catégorie B de la manière suivante:

Monsieur Michiel Kramer

Monsieur Thomas Sonnenberg

Monsieur Antonis Tzanetis

Monsieur Mats Eklund

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alison HoldCo S.à r.l.

Référence de publication: 2014098898/22.

(140117699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Rm2 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 05, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 188.462.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the 24th of June,
Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "RM2 INTERNATIONAL S.A.", a société anonyme (joint stock company) having its registered office at L-1325 Luxembourg, 05, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg), incorporated on October 23rd, 2007 before the undersigned notary, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2644 of November 19th, 2007, modified for the last time on June 13th, 2014 before the undersigned notary, deed not yet published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").

The General Meeting was presided by Mr Charles Duro, attorney at law, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs Karine Mastinu, attorney at law, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mrs Valeria Ercolini, lawyer, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

I. The shareholders have been duly convened and validly convened by convening notices published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations and in the Luxemburger Wort on June 4th, 2014 and June 16, 2014, and letters sent on June 16th, 2014.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

III. It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that 173 899 697 shares of the 321,777,156 shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

IV. The agenda of the General Meeting was the following:

Agenda

1. Approval of the contribution (transfert d'universalité) by the Company, without dissolution, of all its assets and liabilities (the «Contribution») to a new limited liability company to be incorporated under the name of RM2 HOLDING S.à r.l. (the «receiving company»), in consideration of the attribution to the Company of all the shares representing the entire share capital of the receiving company in accordance with the Contribution Plan published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on May 23rd, 2014 number 1323;

2. Submission of the Contribution to the provisions of Article 308 bis-4 and Articles 285 to 308, with the exception of Article 303 of the law of August 10st, 1915 on commercial companies as subsequently modified so that such Contribution will therefore lead to the contribution ipso jure of all the assets and liabilities in accordance with article 308bis-4 of said law;

3. Approval of the Contribution to the receiving company at net book value (the «Contribution Value») on the basis of interim accounts as per March 31st, 2014 and a confirmation certificate signed and carried out by the board of directors of the Company certifying that the Contribution Value corresponds at least to the number and to the par value of the shares representing the share capital of the receiving company of an aggregate amount of USD 200,787,792.12 out of which USD 200,000,000.00 shall be allocated to the share capital of the receiving company and USD 787,792.12 shall be allocated to the share premium of the receiving company;

4. Approval of the incorporation of the receiving company and its final by-laws;

5. Appointment of the managers of the receiving company.

The General Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

Approval of the contribution (transfert d'universalité) by the Company, without dissolution, of all its assets and liabilities to RM2 HOLDING S.à r.l. in accordance with the Contribution Plan published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations..

WHEREAS, the General Meeting had due knowledge of:

- the all assets and liabilities contribution plan dated April 16th, 2014, as it has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations as of May 23rd, 2014, number 1323 (the "Contribution Plan") and pursuant to the terms of which the Company shall contribute, without dissolution, all of its assets and liabilities to RM2 HOLDING S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) currently in the process of being incorporated, with registered office at L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle;

- the annual accounts of the last three financial years of the Company;

- the interim accounts of the Company as per March 31st, 2014;

- the explanatory report of the board of directors of the Company dated April 16th, 2014, in accordance with article 293 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as subsequently modified (the «Law»);

- the confirmation certificate signed and carried out by the board of directors of the Company certifying that the net book value, i.e EUR 200.787.792,12 as per March 31st, 2014, corresponds at least to the number and to the par value of the shares representing the share capital of RM2 HOLDING S.à r.l. WHEREAS, the General Meeting confirmed that in accordance with article 295 of the Law, the documents listed here above were at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company at least one month prior to this general meeting.

WHEREAS, the General Meeting confirmed that from the date of the present deed and under the conditions provided in the Contribution Plan all rights and obligations towards third parties will be taken over by RM2 HOLDING S.à r.l. will assume all the liabilities and payment obligations of the Company as its own.

WHEREAS, the General Meeting further confirmed that such contribution of all assets and liabilities has been submitted to the provisions of article 308bis-4 and articles 285 to 308, with the exception of Article 303 of the Law and that such contribution will therefore lead to the contribution ipso jure of all the assets and liabilities in accordance with article 308bis-4 of said Law.

First resolution

The General Meeting resolved to approve the contribution by the Company, without dissolution, of all its assets and liabilities (the «Contribution») to RM2 HOLDING S.à r.l. (the «receiving company») in consideration of the attribution to the Company of all the shares representing the entire share capital of the receiving company in accordance with the Contribution Plan published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on May 23rd, 2014 number 1323.

Second resolution

The General Meeting resolved to submit and realize the Contribution in accordance with the provisions of Article 308 bis-4 and Articles 285 to 308, with the exception of Article 303 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as subsequently modified so that such Contribution will therefore lead to the contribution ipso jure of all the assets and liabilities in accordance with article 308bis-4 of said law.

The operations of the Company shall be treated, for both fiscal and accounting purposes as being carried out on behalf of RM2 HOLDING S.à r.l. with retroactive effect as from April 1st, 2014.

Third resolution

The General Meeting resolved to approve the Contribution to the receiving company at net book value (the «Contribution Value») on the basis of interim accounts as per March 31st, 2014 and a confirmation certificate signed and carried out by the board of directors of the Company certifying that the Contribution Value of USD 200,787,792.12 corresponds at least to the number and to the par value of the 324,366,137 shares to be issued as a counterpart for an aggregate amount of USD 200,787,792.12 out of which USD 200,000,000.00 shall be allocated to the share capital of the receiving company and USD 787,792.12 shall be allocated to the share premium of the receiving company, said certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the subscriber, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

All the shares of the receiving company are entirely attributed to the Company in consideration of the Contribution.

Fourth resolution

The General Meeting resolved to approve the incorporation of RM2 HOLDING S.à r.l. as a consequence of the Contribution as well as its by-laws in the form as proposed in the Contribution Plan duly published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 23rd, 2014 number 1323.

The General Meeting approved the incorporation in notarized form of the new company resulting from the Contribution and has requested the undersigned Notary to state as follows the articles of incorporation of the private limited liability company RM2 HOLDING S.à r.l.:

BY LAWS «RM2 HOLDING S.à r.l.»

Art. 1. Formation. There is formed a private limited liability company under the form of a private asset management company (“the Company”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (“the Laws”) and by the present articles of association (“the Articles”).

The Company may be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of “RM2 HOLDING S.à r.l.”.

Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or as the case may be by the Board of Managers.

In the event that, in the view of the manager or as the case may be the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, shall remain a company governed by the Laws. Such temporary measures shall be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be by the Board of Managers.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;
- to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company (“the Affiliated Company(ies)”);

For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orient the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.

- to grant any guarantee, pledge or other form of security agreement, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the Company’s property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company or of Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg law, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may moreover establish branches abroad and may, through such branches, carry out any financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with the corporate object of the Company provided that no offers relating to such activity are made and that no measures with respect to the promotion or exercise of such activity are carried out on the territory of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may proceed to the acquisition, the worldwide exploitation, the disposal by sale, exchange or in any other manners, the granting by means of licensing or by any other legally admissible means of all intellectual property and industrial rights (including but not limited to manufacturer and trademark rights, patents, copyrights and related rights, industrial designs and models, plans, secret formulas or processes, domain names and software) as well as the use or the right to use industrial, commercial or scientific equipment and the adoption of any appropriate measure in order to protect these rights.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is fixed at two hundred million US Dollars (USD 200,000,000.-) represented by three hundred and twenty-four million three hundred and sixty-six thousand one hundred and thirty seven (324,366,137) shares without nominal value, fully paid in, and such rights and obligations as set out in the Articles.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the manager or as the case may be by the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the manager or as the case may be by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts.

Art. 7. Share premium and assimilated premiums. In addition to the share capital, a share premium account to which shall be transferred any premium paid on any share in addition to its nominal value as well as assimilated premiums accounts to the extent permitted by the Laws may be set up.

Amongst the assimilated premiums, the Board of Managers is authorized to collect the contributions in net equity not remunerated by shares from the existing shareholder(s) of the Company (“Capital Contribution”).

The allocation of the share premium and assimilated premiums accounts may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Ownership of shares. The Company shall recognize only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 9. Form of shares. The shares of the Company are and will continue to be exclusively issued in registered form.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company.

Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence, the number of Shares held by him, the amounts paid in on each such Share, the transfer of Shares and the date of such transfers.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in the respect of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended).

Art. 11. Incapacity, insolvency, bankruptcy of the shareholder(s). The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves.

The manager(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A Manager and class B Manager.

If several managers are appointed, they shall form a board of managers (“the Board of Managers”).

Art. 13. Power of the manager(s). The manager or as the case may be the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the sole manager or as the case may be the Board of Managers.

Art. 14. Representation. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person(s) to whom special power has been delegated by the sole manager or as the case may be the Board of Managers, but only within the limits of such special power.

Art. 15. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the board may appoint from among its members a chairman and a secretary who need not be a manager himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, visio-conference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the class A Managers and the class B Managers.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Art. 16. Management fees and expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 17. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Art. 18. Liability of the manager(s) The manager or as the case may be the Board of Managers' members assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 19. Auditor(s). Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation may be reviewed by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The approved independent auditor(s) and the auditor(s) (if any), shall be appointed by the shareholder(s), who shall determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 20. Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 21. Annual general meeting. In case the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the on the last Friday of May at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Managers, exceptional circumstances so require.

Art. 22. General meetings. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the sole manager or as the case may be by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing more than half (1/2) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

In addition, if the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing.

Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

If such majority is not reached at the first meeting, the shareholders shall be convened a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast, each share entitling to one vote.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 23. Financial year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 24. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

Art. 25. Legal reserve. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 197 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve shall cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 26. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve, by carrying them forward to the next following financial year or by distributing them, as the case may be with carried forward profits and distributable reserves to the shareholder(s).

The shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders may decide to distribute a dividend provided always that the amount to be distributed may not exceed the amount of the net profits of the last financial year increased by the carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The sole manager or as the case may be the Board of Managers may decide to distribute interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed the total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

In the event of a dividend or interim dividend declaration, each share of the Company entitles to the same proportion in the distributed amount.

The share premium and assimilated premiums accounts may be distributed to the shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth above.

The dividends, interim dividends or the distributions of share premium and assimilated premiums declared in cash may be paid in any currency selected by the sole manager or as the case may be the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the sole manager or as the case may be the Board of Managers. The sole manager or as the case may be the Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend, interim dividend or share premium and assimilated premiums funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share and shall revert to the Company. No interest shall be paid on dividends, interim dividends or distributions of share premium and assimilated premiums declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

Art. 27. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders.

Art. 28. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory dispositions

- The registered of RM2 HOLDING S.à r.l. will be at L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg)

- By exception, the first financial year starts on the date of incorporation and ends on December 31st, 2014. The first annual general meeting shall be held in the year 2015.

Fifth resolution

The General Meeting decided to appoint to fix the number of managers of RM2 HOLDING S.à r.l. at three and decided to appoint as managers for unlimited duration:

- (i) Mr John WALSH, residing in CH-1820 Montreux, 25, Avenue des Alpes;
- (ii) Mr Charles DURO, residing professionally at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;
- (iii) Mr Lionel BONIFAZZI, residing professionally at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

Declaration

The undersigned notary declares, pursuant to the provisions of Article 300 (2) of the Law, having verified and certifies the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company in respect of which he is acting and of the Contribution Plan.

Since no other items are on the agenda, the meeting is closed.

Whereof, the present deed was drawn, the undersigned notary who understands and speaks English notes that upon request of the appearing persons the present deed is made in English followed by a French translation and in case of divergence between the English and the French, the English will prevail, done in Luxembourg at the date indicated at the beginning of the deed.

The deed having been read to the comparing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with the notary the present deed.

French version

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «RM2 INTERNATIONAL S.A.», une société anonyme ayant son siège social situé à L-1325 Luxembourg, 05, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le 23 octobre 2007 par devant le soussigné notaire, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2644 du 19 novembre 2007, modifié la dernière fois le 13 juin 2014 par devant le soussigné notaire, acte non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale a été ouverte sous la présidence de Maître Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président a désigné comme secrétaire Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale a choisi comme scrutateur Madame Valeria Ercolini, juriste, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président a exposé et prié le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires ont été dûment et valablement convoqués par des avis de convocation publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations et dans le Luxemburger Wort du 4 juin 2014 et du 16 juin 2014, et par lettres envoyées le 16 juin 2014.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

III.- Il apparaît de la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que 173 899 697 actions sur 321,777,156 actions émises sont présentes ou représentées à l'assemblée, de sorte que celle-ci est dûment constituée et peut délibérer et décider sur tous les points de l'ordre du jour, ci-après reproduits.

IV.- La présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Approbation de l'apport (transfert d'universalité) par la Société, sans dissolution, de l'intégralité de son patrimoine actif et passif (l'«Apport») à une nouvelle société à responsabilité limitée à constituer sous la dénomination de RM2 HOLDING S.à r.l. (la «société bénéficiaire»), en échange de l'attribution à la Société de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société bénéficiaire conformément au Projet d'Apport publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 23 mai 2014 numéro 1323;

2. Soumission de l'Apport aux dispositions de l'article 308 bis-4 et des articles 285 à 308, à l'exception de l'article 303 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de sorte que l'Apport entraîne de plein droit le transfert de l'intégralité du patrimoine actif et passif conformément à l'article 308bis-4 de cette loi;

3. Approbation de l'Apport à la société bénéficiaire à la valeur nette comptable (la «Valeur d'Apport») sur base de comptes intermédiaires au 31 mars 2014 ainsi qu'un certificat de confirmation signé et établi par le conseil d'administration de la Société certifiant que la Valeur d'Apport correspond au moins au nombre et au pair comptable des parts sociales représentant le capital social de la société bénéficiaire d'un montant total de USD 200,787,792.12 dont USD 200,000,000.00 sont attribués au capital social de la société bénéficiaire et USD 787,792.12 sont attribués à la prime d'émission de la société bénéficiaire;

4. Approbation de la constitution de la société bénéficiaire et de ses statuts finaux;

5. Nomination des gérants de la société bénéficiaire.

L'Assemblée Générale a demandé au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Approbation de l'apport (transfert d'universalité) par la Société, sans dissolution, de l'intégralité de son patrimoine actif et passif à RM2 HOLDING S.à r.l. conformément au Projet d'Apport publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

ATTENDU QUE, l'Assemblée Générale a eu dûment connaissance:

- du projet d'apport d'universalité établi en date du 16 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 23 mai 2014, numéro 1323 et selon lequel la Société apporte, sans dissolution, l'intégralité de son patrimoine actif et passif à RM2 HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée en voie de constitution, avec son siège social au L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle;

- des comptes annuels des trois derniers exercices sociaux de la Société;

- des comptes intermédiaires de la Société au 31 mars 2014;

- du rapport du conseil d'administration de la Société établi en date du 16 avril 2014 conformément à l'article 293 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»);

- du certificat de confirmation signé et établi par le conseil d'administration de la Société certifiant que la valeur nette comptable de USD 200,787,792.12 au 31 mars 2014, correspond au moins au nombre et au pair comptable des parts sociales représentant le capital social de la RM2 HOLDING S.à r.l.

ATTENDU QUE, l'Assemblée Générale a confirmé que, conformément à l'article 295 de la Loi, les documents énumérés ci-dessus, étaient à la disposition des actionnaires au siège social de la Société au moins un mois avant cette assemblée générale.

ATTENDU QUE, l'Assemblée Générale a confirmé qu'à compter de la date du présent acte et conformément aux conditions prévues dans le Projet d'Apport, tous droits et obligations vis-à-vis de tiers seront pris en charge par RM2 HOLDING S.à r.l. qui assumera comme ses dettes propres toutes les dettes et obligations de la Société.

ATTENDU QUE, l'Assemblée Générale a confirmé ensuite que cet apport d'universalité a été soumis aux dispositions de l'article 308 bis-4 et des articles 285 à 308, à l'exception de l'article 303 de la Loi, et que cet apport entraîne de plein droit le transfert de l'intégralité du patrimoine actif et passif conformément à l'article 308bis-4 de cette Loi.

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver l'apport par la Société, sans dissolution, de l'intégralité de son patrimoine actif et passif (l'«Apport») à une nouvelle société à responsabilité limitée à constituer sous la dénomination de RM2 HOLDING S.à r.l. (la «société bénéficiaire»), en échange de l'attribution à la Société de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société bénéficiaire conformément au Projet d'Apport publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 23 mai 2014 numéro 1323.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de soumettre et de réaliser l'Apport conformément aux dispositions de l'article 308 bis-4 et des articles 285 à 308, à l'exception de l'article 303 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de sorte que l'Apport entraîne de plein droit le transfert de l'intégralité du patrimoine actif et passif conformément à l'article 308bis-4 de cette loi.

Les opérations de la Société sont considérées, du point de vue fiscal et comptable, comme accomplies pour compte de RM2 HOLDING S.à r.l. avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2014.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver l'Apport à la société bénéficiaire à la valeur nette comptable (la «Valeur d'Apport») sur base des comptes intermédiaires au 31 mars 2014 ainsi qu'un certificat de confirmation signé et établi par le conseil d'administration de la Société certifiant que la Valeur d'Apport de USD 200.787.792,12 correspond au moins au nombre et au pair comptable des 324.366.137 parts sociales à émettre en contrepartie soit le montant total de USD 200,787,792,12, dont USD 200,000,000.00 sont attribués au capital social de la société bénéficiaire et USD 787,792,12 sont attribués à la prime d'émission de la société bénéficiaire, ledit certificat, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire, les membres du bureau ainsi que le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Toutes les parts sociales de la société bénéficiaire sont attribuées intégralement à la Société en contrepartie de l'Apport.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver la constitution de RM2 HOLDING S.à r.l. suite à l'Apport, ainsi que ses statuts dans la forme proposée dans le Projet d'Apport publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 23 mai 2014 numéro 1323.

L'Assemblée Générale a décidé la constitution par acte notarié de la nouvelle société résultant de l'Apport et a requis le Notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts de la société à responsabilité limitée RM2 HOLDING S.à r.l.:

STATUTS

«RM2 HOLDING S.à r.l.»

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination "RM2 HOLDING S.à r.l.".

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute

autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("la Société(s) Apparenté(es)");

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut procéder à l'acquisition, l'exploitation mondiale, l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière, la concession par le biais de licence ou par toute autre moyen légalement admissible de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle (y compris mais sans limitation les marques de fabrique et de commerce, brevets, droits d'auteur et droits voisins, dessins et modèles industriels, plans, formules ou procédés secrets, noms de domaine et les logiciels) ainsi que l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement industriel, commercial ou scientifique et prendre toutes mesures utiles à la protection de ces droits.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de deux cent millions de US Dollars euros (USD 200,000,000.00) représenté par trois cent vingt quatre millions trois cent soixante six mille cent trente sept (324,366,137) parts sociales entièrement libérées sans valeur nominale, entièrement libérées et avec les droits et obligations fixés par les Statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

Art. 7. Prime d'émission et primes assimilées. En outre du capital social, un compte prime d'émission dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale ainsi que des comptes primes assimilées dans la mesure permise par les Lois peuvent être établis.

Parmi les comptes primes assimilées, le Conseil de Gérance est autorisé à recueillir les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres des associé(s) existants de la Société ("Capital Contribution").

L'affectation des comptes prime d'émission et primes assimilées peut être utilisée, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété de Parts Sociales. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale. S'il y a plusieurs propriétaires par Part Sociale, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 9. Forme des parts sociales. Les Parts Sociales de la Société sont et continueront à être exclusivement émises sous forme nominative.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque associé, sa résidence, le nombre de Parts Sociales détenues par lui, les montants libérés sur chacune des Parts Sociales, le transfert de Parts Sociales et les dates de tels transferts.

Art. 10. Transfert des parts sociales. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Art. 11. Incapacité, insolvabilité ou faillite des Associé(s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance ("le Conseil de Gérance").

Art. 13. Pouvoir des gérant(s). Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 14. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieux et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 16. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 18. Responsabilité des gérant(s). Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 20. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Assemblée générale annuelle. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil de Gérance constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 22. Assemblées générales. Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation, conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts, du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées, chaque part sociale donnant droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 25. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale ("la Réserve Légale") dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 26. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés et les réserves distribuables aux associé(s).

Les associés par décision prise en assemblée générale des associés, peuvent décider de distribuer un dividende étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices nets du dernière exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements des effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider de procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, chaque part sociale donne droit à une même proportion dans le montant distribué.

La prime d'émission et les primes assimilées peuvent être distribuées aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-avant.

Les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés en numéraire peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance. Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes, des acomptes sur dividendes ou des distributions de la prime d'émission et des primes assimilées en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq (5) ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Part Sociale, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes ou acomptes sur dividendes, les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

Art. 27. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Art. 28. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Disposition transitoire

- Le siège social de RM2 HOLDING S.à r.l. est fixé à L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

- Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et s'achève le 31 décembre 2014. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2015

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de fixer le nombre de gérants de RM2 HOLDING S.à r.l. à trois et a décidé de nommer gérants pour une durée indéterminée:

- (i) Mr John WALSH, demeurant à CH-1820 Montreux, 25, Avenue des Alpes;
- (ii) Mr Charles DURO, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;
- (iii) Mr Lionel BONIFAZZI, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la Loi, avoir vérifié et certifié l'existence et la conformité des actes et formalités incombant à la Société et auprès de laquelle il instrumente et le Projet d'Apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DURO, MASTINU, ERCOLINI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26/06/2014. Relation: EAC/2014/8751. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07 juillet 2014.

Référence de publication: 2014100393/745.

(140119145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Marsh & McLennan Companies Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 171.057.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 mai 2014

Les mandats des gérants suivants:

1. Monsieur Claude WEBER, gérant A de la Société;
2. Monsieur Pierre METZLER, gérant A de la Société;
3. Madame Karen FARRELL, gérant B de la Société.

ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2015 en relation avec l'approbation des comptes annuels de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2014.

L'associé unique a nommé en tant que réviseur d'entreprise la société DELOITTE Audit, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2015 en relation avec l'approbation des comptes annuels de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098422/20.

(140116875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Lehman Brothers European Mezzanine LB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 100.708.

—
Extrait de la décision prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société en date du 2 mai 2013

Il a été décidé de:

- renouveler le mandat de Madame Petra Dunselman, résidant 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en tant que gérant de la société et ce pour une période indéterminée; et

- renouveler le mandat de Monsieur Jean Lemaire, résidant 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en tant que gérant de la société et ce pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014103710/15.

(140123041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Bargain Retail Europe SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 188.578.

—
I/ La Société, Bargain Retail Europe SCSp, une société en commandite spéciale, a été constituée par acte sous seing privé signé en date du 2 juillet 2014 pour une durée illimitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société").

II/ Il résulte du contrat social que l'objet social de la Société s'inscrit comme suit:

1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

5) D'octroyer à toute société affiliée tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers d'une société affiliée de la Société);

6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

7) D'investir ses fonds dans des actions, obligations, créances, instruments du marché monétaire et tous autres titres ou instrument financier de n'importe quel forme; et

8) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

III/ Il résulte du contrat social que la société suivante a été nommée en tant qu'associé commandité assurant les pouvoirs de gérance de la Société pour une durée illimitée:

- BRE GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.172.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son associé commandité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014103687/37.

(140122063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.
